

# Coup d'Etat constitutionnel au Sénégal

C'est le 3 février 2024, à la veille du début de la campagne électorale, que le président Macky Sall du Sénégal a **annulé de facto** les élections présidentielles qui devaient avoir lieu le 25 février 2024 **en les reportant sine die, c'est-à-dire sans fixer une échéance à l'horizon**. (depuis, les députés ont voté le report à décembre 2024). C'est une décision sans précédent dans l'histoire politique du Sénégal. En effet depuis son accession à l'indépendance en 1960, toutes les élections présidentielles y ont eu lieu à date échue. Au-delà des motivations officielles de cette décision, il serait important de repérer les motivations réelles ainsi que le contexte qui a les a engendrées.

## Les motivations officielles de l'annulation des élections

Pour justifier sa décision, le président Sall invoqué comme argument majeur une crise institutionnelle entre l'Assemblée Nationale (AN) et le Conseil Constitutionnel (CC), et dans une moindre mesure une déclaration présumée mensongère d'une candidate révélée après la validation de sa candidature. Le CC est l'organe suprême qui supervise les élections de la validation des candidatures jusqu'aux proclamations des résultats définitifs. Cette « crise » a été déclenchée à la suite de l'invalidation de la candidature du candidat du Parti Démocratique Sénégal (PDS) Karim Wade, fils de l'ancien président Abdoulaye Wade, pour déclaration mensongère sur une pièce de son dossier déposé en décembre 2023 dans laquelle il affirma, dans une déclaration sur l'honneur, qu'il est nationalité exclusivement sénégalaise comme un des critères d'éligibilité. Or le 13 janvier 2024, une capture d'écran prouvant sa présence de sur le fichier électoral français a été diffusée. Dans la foulée, un candidat et opposant au pouvoir porta plainte contre Karim Wade pour parjure auprès du CC avant sa publication de la liste définitive des candidates sur la base de la liste 21 candidat-e-s sélectionnée en première étape. En mode fast-track, le gouvernement français signa un décret express privant Karim Wade de la nationalité française le 16 janvier 2024, applicable après sa publication le lendemain. Il s'agit d'une procédure dont la célérité fleure bon la Françafrique ! Malgré cette renonciation tardive de Karim Wade, le CC le sanctionne et fait de lui le seul candidat recalé parmi les 21 admissibles.

Immédiatement, ce fut le branle-bas de combat au niveau PDS pour défendre son candidat, en particulier en accusant deux juges du CC de corruption, tout en sous-tendant que le corrupteur serait le candidat de la coalition Benno Bok Yakaar<sup>i</sup> (BBY) dirigée par le parti du président Macky Sall, l'Alliance Pour la République (APR). Et le PDS se fit plus combatif et précis en exigeant la création d'une commission d'enquête parlementaire et le « report » des élections pour la réintégration de leur candidat, entre autres. Tout cela serait de bonne guerre et serait compréhensible de la part du PDS. Par contre, ce qui le serait moins est l'alliance inattendue ou a priori illogique avec BBY dont le candidat Amadou Bâ (premier ministre jusqu'à quand ?) est incriminé par le PDS. En mode fast-track, une commission d'enquête parlementaire fut mise en place en 48 heures. Alors qu'auparavant, l'opposition a demandé en vain plusieurs commissions d'enquête parlementaire, en particulier pour faire la lumière sur les dizaines de morts durant les manifestations contre le régime de Macky Sall en mars 2021 et en juin 2023 ou bien dans la gestion présumée nébuleuse des 1 000 milliards de Francs CFA<sup>ii</sup> de la COVID. Aussitôt, créée la commission d'enquête demanda à auditionner des juges du CC qui refusèrent au nom de la séparation des pouvoirs et de leur indépendance garanties par le Conseil Supérieur de la Magistrature qui serait, d'après les membres du CC, la seule instance envers laquelle elles ou

ils sont comptables. En contrepartie, BBY et le PDS menacent avec la majorité dont ils disposent au parlement de ne plus voter les levées d'immunité parlementaire de leurs collègues demandées par le pouvoir judiciaire !

Voilà ce qu'appelle, sans rire, le président Macky Sall, « une crise institutionnelle » sachant que le CC pouvait continuer à superviser le processus électoral et que l'AN pouvait continuer son enquête. Une enquête dont la raison d'être aurait été en fait une pression pour déstabiliser les membres du CC et pousser un nombre significatif parmi eux à démissionner au point de paralyser son fonctionnement et par ricochet espérer mettre ainsi un terme au processus électoral. Ce serait encore plus burlesque en ajoutant deux éléments supplémentaires :

- Tout-e-s les membres du CC ont été nommé-e-s par Macky Sall depuis son élection en 2012 dont environ une partie avec un mandat prolongé au-delà de la limite légale ;
- Les membres BBY du parlement ne peuvent en général rien décider sans instruction ou sans aval de Macky Sall.

Il en résulte que ces deux entités sont peu ou prou des marionnettes du régime de Macky Sall.

L'autre argument de la décision de « report » du président du Sénégal est la découverte d'une nationalité française d'une candidate Rose Wardini dont la candidature a été déjà validée par le CC. Comme conséquence, au moins cette dernière a été formellement<sup>iiii</sup> convoquée et mise en garde à vue par la police. Sur le même registre, un autre candidat, ayant soumis une liste fictive de député-e-s pour son parrainage au CC, a été inculpé et écroué. Tout autre est le traitement réservé au candidat du Karim qui a menti depuis 2018 où il annonça sa renonciation à sa nationalité française avant de postuler aux précédentes élections présidentielles de 2019 : c'est un traitement 5 étoiles d'une commission parlementaire ayant abouti au « report » en question.

Pour rappel, entre autres la commission d'enquête parlementaire susmentionnée se fixe comme tâche d'investiguer sur une corruption présumée de deux juges de la CC. Tandis que Bassirou Diomaye Faye, le principal candidat validé du principal parti d'opposition, est emprisonné depuis avril 2023 pour entre autres « diffusion de fausse nouvelle, outrage à magistrat et diffamation envers un corps constitué » à cause d'un simple post sur sa page facebook critiquant une décision de justice.

Plus on creuse, on se rend compte de la faiblesse, voire de l'inconsistance de l'argumentaire du président Sall. Et si le PDS ne fut qu'un allié commode pour un agenda plus vaste ?

### **Les motivations réelles de l'annulation des élections présidentielles**

Les motivations réelles de l'annulation des élections sont l'impopolarité croissante et les divisions et les scissions récentes au sein de la coalition au pouvoir qui allaient le mener à une cuisante défaite annoncée. Déjà lors des élections législatives de juillet 2022, l'inter-coalition de l'opposition gagna le vote proportionnel national et remporta au total 82 députés, presque à égalité avec la coalition sortante, malgré toutes les irrégularités et la mobilisation des ressources de l'Etat. Et depuis le mécontentement populaire a augmenté d'une manière exponentielle à cause du naufrage multiple, au sens propre et au sens figuré, enduré dans divers domaines dans les campagnes comme dans les villes :

- Naufrage de milliers de jeunes en mer Méditerranée, en océan Atlantique dans les rafiots pour atteindre « l'eldorado européen » ou plus récemment vers les USA en passant le Nicaragua ;
- Naufrage avec les inondations durant les saisons pluies au niveau des maisons, des quartiers, des champs, etc. ;
- Naufrage économique avec un renchérissement considérable de tous les biens de première nécessité : électricité, eau, sucre, huile, riz, carburant, médicaments, etc.

Ce régime se vante d'un bilan matériel éclatant surtout en matière d'infrastructures<sup>iv</sup>. Il se vante aussi d'avoir collecté plus 3 millions de parrainages citoyens pour les élections, soit plus 40% du corps électoral. Mais toujours est-il que ce régime ne veut pas affronter ni Ousmane Sonko, ni les autres candidats alternatifs de PASTEF.

A défaut d'avoir pu organiser à sa guise une **S**élection présidentielle, le régime de Macky Sall a annulé l'**E**lection présidentielle. Car dans cette affaire, le PDS n'est pas complètement un idiot utile. Il a intérêt au « report » des élections pour que son candidat Karim Wade rentre de nouveau dans le jeu. Il a aussi comme la coalition BBY intérêt à ce que les candidats PASTEF de facto Bassirou Diomaye Faye et Cheikh Tidiane Dièye soient écartés. Et BBY a introduit un recours au niveau du CC pour récuser la candidature de ces deux derniers. Les noms des deux juges du CC Cheikh Ahmed Tidiane Coulibaly et Cheikh Ndiaye ciblés par le PDS auraient été transmis au président Macky Sall par le président du CC Badio Camara comme les obstacles à l'exécution de sa commande politique de liquider Bassirou Diomaye Faye et Cheikh Tidiane Dièye comme candidats. Ensuite Macky Sall aurait livré les noms des deux juges ci-dessus à la meute.

### Le contexte

Avant d'annuler les élections présidentielles hier, le président a essayé de forcer un troisième mandat inconstitutionnel. Cette tentative a échoué grâce une résistance populaire aiguillonnée par le parti « Patriotes Africains du Sénégal pour le Travail, l'Ethique et la Fraternité » (PASTEF), en plus de la pression internationale. Cette contribution à la victoire contre un troisième mandat alla coûter très très cher à PASTEF. Le parti est dissous ainsi que de milliers de ses militant-e-s emprisonné-e-s ainsi que ses leaders dont son président Ousmane Sonko de même que son secrétaire général Bassirou Diomaye. L'audience de PASTEF s'est paradoxalement accrue en dépit ou bien plutôt à cause de sa dissolution. Il y a des rumeurs sur plusieurs sondages effectués par le pouvoir en face, des compagnies impliquées dans la future exploitation du pétrole et surtout du gaz au Sénégal, des ambassades étrangères, tous ces sondages donnent le candidat estampillé PASTEF vainqueur dès le premier tour. En dehors de sondages, il y a un autre baromètre servant de mesure à la popularité de PASTEF ainsi que son leader Ousmane Sonko et ipso-facto le rejet du régime. Et ce baromètre se résume en un verbe ou un sujet : « SONKORISER » ou « SONKORISATION ». Ces deux néologismes consistent à scander partout les mots d'ordre de PASTEF dans les marchés, dans les manifestations sportives, dans les concerts, dans les cérémonies officielles du pouvoir, etc., en exigeant la libération des détenu-e-s politiques, en exprimant son nostalgie envers Ousmane Sonko<sup>v</sup>, etc. Cette tactique de parasitage des événements publics est une autre méthode de lutte déployée après la répression violente des révoltes de mars 2021, de juin 2023 qui se sont soldées par la mort de dizaines d'individus qui n'ont pas toujours fait l'objet d'une enquête officielle. Cette sonkorisation traduit un investissement de l'espace public par une jeunesse révoltée qui en

chasse la communication, la propagande du gouvernement. Elle est aussi active au niveau de la diaspora où elle a rendu inconfortable le séjour de Macky Sall dans plusieurs pays.

Mais d'où viennent la force et l'originalité de PASTEF. Tout en comblant un vide laissé par la gauche, elles proviennent d'un positionnement «antisystème» dans le sens d'une rupture avec les présumées élites néocoloniales et relais de la Françafrique depuis l'indépendance du Sénégal à travers deux partis politiques ou leurs excroissances c'est-à-dire le Parti Socialiste (PS) et le PDS. Le PS a dirigé le Sénégal durant 40 ans de 1960 à 2000 dont 20 ans par son premier président Léopold Senghor de 1960 à 1980, 20 ans par son successeur Abdou Diouf de 1980 à 2000. En 2000, eut la première alternance formelle au Sénégal avec l'arrivée au pouvoir d'une coalition sous la direction du PDS d'Abdoulaye Wade qui fut président durant deux mandats de 2000 à 2012 avant d'être battu en 2012 par un de ses ex-enfants spirituels et ancien premier ministre Macky Sall. Après avoir scissionné du PDS, créé son parti l'APR en 2008, ce dernier battit son ex-père spirituel Abdoulaye Wade dont il critiqua violemment la tentative infructueuse de troisième mandat illégal.

Le règne du PS et du PDS ainsi que leurs clones ont marqué une tendance toujours croissante au clientélisme, au népotisme, à la prédation des biens et du patrimoine publics. Et dans ce marais de la corruption et de la prévarication que l'ETHIQUE dans le nom du PASTEF va faire florès. Il va être incarné par un ses futurs co-fondateurs Ousmane Sonko. Major de sa promotion au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Ousmane Sonko travailla aux impôts et domaines durant 15 ans où il devint inspecteur principal des Impôts. Il y créa le premier syndicat. En 2014, il cofonda PASTEF avant d'être radié de la fonction publique par le président Macky Sall pour violation du droit de réserve à la suite de sa dénonciation de plusieurs scandales. En 2017, il fut élu député. En 2019, il arriva en 3<sup>ème</sup> position aux élections présidentielles sur cinq candidats. Par la suite, les candidats arrivés en position 2 et 4 rallient le régime en place tandis le candidat en dernière position déclare avoir laissé la politique tout en étant en bons rapports avec le régime.

C'est partir de ce moment comme parti représentatif critiquant radical le régime corrompu, clanique et pro-impérialiste français de Macky Sall que PASTEF devint la bête à abattre pour le régime de Macky Sall qui voulut réduire l'opposition « à sa plus simple expression ».

Il s'ensuivit que la principale préoccupation du régime fut de faire condamner à tout prix Ousmane Sonko pour le rendre inéligible et l'exclure des élections présidentielles de 2024. Pour cela, tous les services de l'Etat sont mobilisés pour éplucher les traces de son travail pour le faire tomber aux impôts et domaine. Ils n'ont trouvé aucun centime détourné par lui ou encaissé par corruption de sa part.

Toutes les accusations pouvant le discréditer lui ont été assénées : violeur, salafiste, terroriste, rebelle-indépendantiste en référence à ses origines casamançaise de par son père. Mais cela ne suffit pas pour le priver de ses droits civiques. Il ne resta que les machinations: deux affaires vont être montées ou instrumentalisées contre lui: d'une part une affaire de viol et menaces de mort sur une femme dans un salon de massage, d'autre part une accusation de diffamation par un ministre Mame Mbaye Niang qui a été incriminé dans la gestion des fonds du PROgramme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC). Le but de ces machinations est clair : obtenir une condamnation d'Ousmane Sonko pour l'empêcher de pouvoir se présenter aux élections présidentielles de 2024. Et ce d'autant plus qu'une large coalition de l'opposition impulsée par PASTEF a remporté de nombreuses villes durant les élections locales de 2022,

mais aussi a fait presque jeu égal avec la coalition au pouvoir 83 contre 82 députés lors des élections législatives de la même année malgré des irrégularités.

Pour l'affaire présumée criminelle de viols et de menaces de mort, le dossier n'a pas été classé malgré un rapport d'enquête de gendarmerie et un certificat médical qui l'ont innocenté. Après deux ans de procédures pour crimes, Ousmane Sonko a été condamné par contumace faute de preuves suffisantes selon le tribunal pour « corruption de la jeunesse ». Ce fut une première dans l'histoire judiciaire du Sénégal et une troisième fois dans l'histoire de l'humanité, semble-t-il<sup>vi</sup>.

Les guillemets s'imposent pour la mention « contumace » de cette condamnation d'Ousmane Sonko. Si le ridicule tuait, la hiérarchie de l'administration judiciaire au Sénégal serait déjà tous au cimetière. Bien que condamné par « contumace », il fut enlevé à l'intérieur du pays et transporté par un blindé de la gendarmerie jusque chez lui à Dakar. Toujours en « contumace », Ousmane Sonko fut barricadé chez lui durant 55 jours sans aucune justification administrative, ni aucune base judiciaire. Sur la base de cette « contumace »

« sans reddition » que s'est basé l'ex-ministre de la justice Ismaël Madior Fall pour le radier du fichier électoral le rendant ainsi inéligible, pour enfin exécuter une commande politique du président Macky Sall. Le tribunal de grande instance de Ziguinchor, ville d'inscription électorale dont Ousmane Sonko est toujours le maire, a annulé ce jugement et a ordonné sa réintégration dans le fichier électoral. Après un appel de l'Etat sénégalais, le tribunal d'instance hors classe de Dakar a anéanti complètement le jugement de condamnation d'Ousmane Sonko pour « corruption de jeunesse » et a ordonné de nouveau sa réintégration dans le fichier électoral. La contumace est purgée car Ousmane Sonko a été arrêté « pour vol de téléphone portable » avant l'adjonction d'autres charges criminelles allant d'atteinte à la sûreté de l'Etat à l'association de malfaiteurs dans le cadre d'une entreprise terroriste. Par « vol de téléphone portable », c'est garde de corps d'Ousmane Sonko qui avait confisqué un portable à une personne et lui avait demandé à effacer les images d'Ousmane Sonko qu'elle filmait. Cette personne s'est avérée être une gendarme en civil ! Depuis juillet 2023, Ousmane Sonko est emprisonné pour tous ces chefs d'accusation dont l'instruction pourrait durer plusieurs années.

Les administrations concernées ont refusé d'appliquer toutes ces décisions de justice obtenues auprès de « jeunes » juges dans des juridictions dites périphériques en faveur d'Ousmane Sonko que ce soient la Direction de l'Automatisation du Fichier (DAF) pour sa réintégration dans le fichier électoral, la Direction Générale des Elections (DGE) pour le retrait des fiches et du fichier de parrainages, la Caisse de Dépôts et des Consignations (CDC) pour la délivrance de l'attestation du dépôt de la caution.

Quant à l'affaire de présumée de diffamation, elle a été pilotée en mode hypersonique en tout 8 mois du la première instance au pourvoi en cassation alors que ce genre d'affaire prend en général plusieurs années. Il fallait coûte que coûte condamner Ousmane avant le dépôt ou l'éventuelle validation des candidatures. Il existe un rapport incriminant la gestion du ministre Mame Mbaye Niang, des membres du gouvernement se sont accusés mutuellement d'en avoir révélé l'existence. Et c'est une situation perverse puisque le rapport n'est jamais officiellement publié :

- si Ousmane Sonko fournit le rapport, il sera condamné pour détention ou vol de document confidentiel ;
- S'il ne le fournit pas, il sera condamné pour diffamation.

[Il y a des traces de rapport sur Internet](#)<sup>vii</sup>. Et même, [un dirigeant d'une ONG, Birahim Seck, a écrit un livre là-dessus mettant en cause le ministre de tutelle sans avoir été l'objet d'une plainte de la part de Mame Mbaye Niang](#)<sup>viii</sup>.

Après avoir invalidé dans la première étape le dossier de candidature d'Ousmane pour pièces manquantes, le CC a rétrogradé dans le recours d'Ousmane Sonko pour invoquer comme raison du rejet de sa candidature sa condamnation définitive après le rejet de son pourvoi en cassation par la Cour Suprême le 4 janvier 2024. Par cette décision, le CC a violé sa propre jurisprudence en s'autosaisissant, qui est plus, d'un fait postérieur à la date limite des dépôts des candidatures du 26 décembre 2023. En plus, toute nouvelle privation éventuelle de droits civique devrait passer par une nouvelle éventuelle procédure retrait du fichier électoral qui ne peut avoir lieu qu'en période de révision ordinaire ou extraordinaire des listes électorale.

Au-delà de la personne d'Ousmane Sonko, il est important de souligner qu'environ 1500 personnes sont détenues pour opinions ou des manifestations politiques dans les prisons qui sont en majorité des membres ou sympathisant-e-s de PASTEF. En dehors, plusieurs autres individus sont sous le coup d'un contrôle judiciaire ou sous la surveillance d'un bracelet électronique.

Les manifestations, les rassemblements sont presque systématiquement interdits.

### Réactions internationales

A part les organisations de Droits de l'Homme comme Human Rights Watch, Amnesty International, dans une certaine l'office des Droits de l'Homme de l'ONU, aucun organisme international n'a condamné cette vague de répression, ce bâillonnement des libertés démocratiques au Sénégal. L'Union Africaine, l'Union Européenne, la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Européenne de même que la Chine, la Russie, etc. ont brillé par leur silence.

Concernant l'annulation des élections, la [CEDEAO](#)<sup>ix</sup>, avec ce qui lui reste comme once de crédibilité, exprime sa préoccupation tout en saluant Macky Sall d'avoir maintenu sa décision de ne pas briguer un autre mandat, or après le 2 avril 2024 il entamera de facto un autre mandat en l'absence de force populaire suffisante pour s'y opposer.

Les [USA](#)<sup>x</sup> expriment aussi leur profonde préoccupation et regrettent la perturbation du calendrier électoral.

Quant à la [France](#)<sup>xi</sup>, elle appelle à l'organisation d'élections rapides. De toutes les puissances occidentales ou non, c'est l'impérialisme français qui joue le plus gros dans la situation actuelle au Sénégal avec le programme souverainiste de PASTEF<sup>xii</sup> en rapport avec les intérêts économiques français et la base militaire française à Dakar. La France a été déjà éjectée déjà de quatre pays d'Afrique des coups d'Etat militaires de facto: Mali, Niger, Burkina Faso, la République centrafricaine. Au Sénégal, elle risque d'être éjectée par voie électorale à condition « d'une élection, libre, transparente et inclusive ». Après un alignement total sur le régime de Macky Sall, l'Etat français avait semblé vouloir cesser de mettre tous ses œufs dans le même panier en rencontrant discrètement Ousmane Sonko par le biais de ses services dans le Sud du pays dans son fief de Ziguinchor. [Puis en mars 2023 la numéro deux de la cellule africaine de](#)

[l'Elysée rencontre Ousmane Sonko à Dakar](#)<sup>xiii</sup>, une rencontre assumée publiquement par l'Etat français au grand mécontentement de Macky Sall.

Durant cette période « d'équilibre » ou de « neutralité » de l'Etat français,

c'est la télévision France 24 qui fut la première à démasquer la police sénégalaise en retournant contre elle la vidéo qu'elle a utilisée pour démontrer sa collusion avec des nervis qui tiraient sur les manifestants lors des manifestations contre le régime de Macky Sall. Après le renoncement de Macky Sall au troisième mandat, la France est revenue apparemment à ce qui ressemble à une politique de soutien sans réserves au régime de Macky Sall.

### Quelles perspectives

Après l'annulation des élections par le président Macky Sall, il s'agit d'un saut dans l'inconnu pour le Sénégal, plusieurs scénarios sont possibles, même si des manifestations avec des affrontements avec les forces de l'ordre ont déjà lieu à Dakar le dimanche 4 janvier. Plusieurs candidat-e-s envisagent de faire leur campagne électorale comme si de rien n'était. Un signal d'une télévision privée a déjà été coupé.

Il est peu probable que ce mouvement soit un feu de paille et reste cantonné seulement dans la capitale à Dakar. Il va de soi pour contenir le mouvement, le gouvernement continuera à fermer le grand centre universitaire du pays à Dakar, quitte à sérieusement compromettre l'année universitaire pour la communauté estudiantine.

Si le régime de Macky Sall arrive à surmonter une résistance qui ne serait malheureusement pas à la hauteur, elle imposera sa tyrannie d'une manière plus implacable et plus décomplexée sur toute la ligne.

Le cas plus extrême serait un coup d'Etat militaire que le Sénégal n'a jamais expérimenté depuis son accession à l'indépendance. Ce qui ne serait pas improbable, mais surtout dans l'éventualité d'un « chaos » qui en donnerait le prétexte ou l'excuse à un groupe d'officiers de rang intermédiaire. Ce sont les officiers de ce rang qui en général ont fait les coups d'Etat dans les pays voisins du Sénégal ou de sa sous-région. Il n'y a jamais d'annulation ou report d'élections présidentielles, pourtant il a eu le 3 février 2024. Pourquoi un coup d'Etat ne serait-il pas aussi possible ? Maintenant de « vitrine démocratique », le Sénégal est tombé dans « le régime du droit commun ».

Le régime de Macky est honni, discrédité. Une chose est certaine, il reculera **au moins** avec une mobilisation populaire **au moins** du niveau de mars 2021 ou de juin 2023.

Donc, un appel vibrant à toutes les forces démocratiques et à la jeunesse en particulier à la résistance, aux manifestations, au boycott, aux grèves, journées villes-mortes, tous azimuts et dans le pays, etc.

**Maniang Fall**

Ajout du 11 février 24 :

Le texte "LE PRIX DES COMPROMISSIONS" est rédigé par le journaliste burkinabé Norbert Zongo qui fut assassiné par le régime de Blaise Compaoré, bourreau de Thomas Sankara.



Ce texte est plus que jamais actuel au vu du contexte de l'annulation des élections présidentielles au Sénégal par le président Macky Sall le 3 février 2024.

<https://www.diasporaction.fr/premier-edito-de-norbert-zongo-soit-ledito-n-00-du-03-juin-1993-paru-dans-son-journal-lindependant-il-est-tellement-bien-redige-a-mon-avis-et-semble-intemporel/>

**Pour s'informer sur le Sénégal, voici quelques sites :**

- <https://www.seneplus.com/>

- <https://www.pressafrik.com>

- <https://senego.com/>

- <https://seneweb.com/>

- <https://www.senenews.com/>

## Notes de l'article

<sup>i</sup> Unis dans le même espoir en langue Wolof. <sup>ii</sup> 1 Euro = 655.957 FCFA dans le cadre d'une parité fixe de la Zone Franc pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale dites francophones. <sup>iii</sup> L'adverbe « formellement » siérait bien à une hypothèse de mise en scène dans le cas de Rose Wardini qui est bien cours avec les cercles du régime sénégalais d'autant plus qu'il serait un secret de polichinelle qu'elle détiendrait aussi une nationalité libanaise de par son père. Il ne faut pas se faire de soucis pour elle, rien de dramatique ne lui arrivera ! <sup>iv</sup> Il faudra relativiser ces réalisations à l'aune du gonflement de la dette extérieure du Sénégal qui est passé environ de 3 000 milliards de Francs CFA à 13 000 milliards de Francs CFA environ en 2023. Et tous ces projets

donnèrent lieu à de nombreuses surfacturations qui ont suscité des fortunes colossales. Une raison pour laquelle ce régime ne veut pas partir au risque de perdre ce fromage et d'avoir à rendre des comptes. A toutes choses égales par ailleurs, les mêmes ouvrages auraient coûté des coûts astronomiques par rapport à leurs équivalents en Côte d'Ivoire ou en Ethiopie, etc. Sans que la qualité y soit forcément au rendez-vous, pour certains ouvrages des fissures auraient été repérées après quelque mois seulement.

<sup>v</sup> «Sonko namenaala » qui veut dire en Wolof « Sonko, tu me manques ». <sup>vi</sup> Dans l'histoire connue de l'humanité, Ousmane Sonko serait la troisième personne à être condamnée pour "corruption de la jeunesse" après Socrate en -399 et Théodore de Cyrène dit Théodore l'Athée ou Théodore le Divin (-340 et -250). La différence entre ces deux philosophes est que Socrate avait été accusé et condamné à mort en -399, alors que Théodore avait fui Athènes. Ils furent condamnés par le tribunal d'Athènes à cause de leur impiété par leur critique de la foi et de la superstition religieuses.

<sup>vii</sup> <https://fr.scribd.com/document/381541578/Rapport-PRODAC-Dakarctu-com>

<sup>viii</sup> <https://searchworks.stanford.edu/view/13174689>

<sup>ix</sup> <https://www.ecowas.int/communiquede-la-cedeao-sur-le-senegal/?lang=fr> <https://www.ecowas.int/ecowas-communique-on-senegal/> <sup>x</sup> <https://twitter.com/usembassydakar/status/1753853685031911547>

<sup>xi</sup> <https://www.lefigaro.fr/international/senegal-le-president-macky-sall-annonce-le-report-sine-die-de-lapresidentielle-du-25-fevrier-20240203> <sup>xiii</sup> En septembre 2018, parut son livre "Solutions" où Ousmane Sonko développe ses différents axes programmatiques :

- Souveraineté sur toutes les ressources naturelles, entre autres par l'annulation ou la renégociation de tous les contrats miniers, gaziers, pétroliers ;
- Une industrialisation par la transformation interne de tous les produits primaires et de toutes les matières premières ;
- Modernisation de l'agriculture par la maîtrise de l'eau, la mécanisation, l'allocation d'intrants, l'introduction de nouvelles techniques culturales, la sélection de nouvelles semences ;
- Une gouvernance transparente par la lutte intransigeante contre la corruption, contre la prédation des biens et du patrimoine publics.



Je ne peux pas m'empêcher de dénoncer des aspects conservateurs, sinon réactionnaires du programme de PASTEF sur des sujets sociétaux ou par rapport aux mœurs : en l'occurrence PASTEF prône la criminalisation de l'homosexualité qui est déjà un délit sur la base d'une législation héritée de la période coloniale.

<sup>xiii</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/31/au-senegal-la-france-tente-d-afficher-une-nouvelleneutralite\\_6167732\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/03/31/au-senegal-la-france-tente-d-afficher-une-nouvelleneutralite_6167732_3212.html)